

6 Jan 1863

ETRENNES SPIRITUELLES
ET
SOUHAITS DE BONNE ANNÉE
AUX
COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

HÔTEL-DIEU, LE 6 JANVIER 1863.

Mes chères Filles,

La présente est pour répandre sur vous toutes les célestes bénédictions qui découlent de la crèche du divin Enfant-Jésus. Elles devront être, cette année, pour vous et vos œuvres, d'autant plus abondantes, qu'elles se trouvent comme imprégnées des grâces précieuses que notre Père commun versa, l'an dernier, sur le monde entier, en lui donnant vingt-sept nouveaux Protecteurs.

Il en doit être ainsi, parce que, comme vous l'avez vu dans le Mandement du 8 Décembre dernier, vous avez à remplir une importante mission, celle d'établir et propager la dévotion aux Bienheureux qui furent inscrits le 8 Juin dernier dans le Catalogue des Saints. Car le privilège spécial qui vous est accordé de célébrer leur fête dans vos Eglises ou Oratoires, vous fait assez comprendre que le St. Siège se repose sur votre soin de les faire honorer.

Vous le ferez avec d'autant plus de zèle que vous comprenez mieux que de grandes grâces sont attachées à la dévotion à ces bons amis de Dieu. Vous connaissez d'ailleurs que le St. Père, *en statuant que l'Eglise universelle en fera chaque année la mémoire*, nous recommande à tous *de les honorer avec une tendre dévotion*. La considération que tous ces nouveaux Saints furent ou Religieux ou élèves de Religieux, vous suffirait du reste pour vous animer à remplir avec zèle cette glorieuse mission. Car il est tout naturel que, parmi tous les Saints du Ciel, qui sont l'objet de votre culte, vous soyez plus portées à vous recommander à ceux qui, sur la terre, furent la gloire et l'ornement de l'état religieux.

Vous vous attacherez donc de cœur et d'âme aux diverses pratiques qui vous feront accomplir la mission dont vous charge la divine Providence, pour l'honneur de ses bons Serviteurs.—Ayez un ardent désir de voir leur culte